

nière de châtiement contre les pays catholiques que l'on dit avoir persécutés les minorités protestantes, ce n'est qu'une farce tout simplement ridicule qui n'est qu'une autre preuve très-forte de leur objet et de leur fin en nous imposant cette loi.

" Mais on dit que quelques consciences bien scrupuleuses ont été beaucoup alarmées et scandalisées par mon refus d'obéir à la loi du pays. Ils disent que j'aurais dû payer la taxe sous prétexte; que j'aurais dû éviter le scandale en ne me laissant pas emprisonner, etc., etc. Je me sens tenu d'expliquer à la ville ma protestation dans la forme que j'ai faite.

" Les propriétés ou conditions de toutes les lois humaines sont qu'elles soient possibles, honnêtes, utiles au bien commun, justes, permanentes et promulguées.

" Or, la loi actuelle a-t-elle toutes ces conditions nécessaires, sans lesquelles elle ne peut être loi du tout? Je suppose que nous sommes dans une société civilisée, libre du joug des combinaisons communales et internationales, dont les lois et règlements sont trop bien connus pour qu'il soit nécessaire de les expliquer.

" La loi scolaire actuelle est-elle honnête? Non. Car elle est contraire à la loi naturelle qui rend les parents responsables de l'éducation de leurs enfants; elle est contraire à la loi morale, qui oblige les parents à éloigner leurs enfants de toute occasion propre à affaiblir leur foi et à corrompre leurs mœurs; elle est contraire à la loi divine ou ecclésiastique, qui oblige les parents à donner une éducation religieuse à leurs enfants.

" La loi scolaire actuelle est-elle utile au bien commun de la province? Non. Car le bien commun de toute la population doit être l'objet premier et nécessaire de toutes les lois humaines. Je dis non, parce que par cette loi les deux cinquièmes de la population sont méprisés et privés systématiquement de leurs droits et les trois autres cinquièmes en payant de fortes taxes qui vont exclusivement à leur bénéfice. De plus cette loi renverse et trouble la paix et la bonne entente du peuple, et est une source de troubles, d'excitation et d'unanimité dans le pays.

" La loi scolaire actuelle est-elle juste? Non, car une loi qui foule aux pieds la liberté de conscience garantie par notre constitution et le droit des nations, une loi qui nous est imposée par la seule force brutale, malgré nos réclamations légitimes et nos requêtes répétées implorant justice et liberté de conscience, une telle loi, dis-je, n'est rien moins qu'injustice; conséquemment, ce n'est pas une loi mais un abus d'autorité, une corruption des principes qui constituent la loi. De là tous les moyens, toutes les mesures légitimes peuvent être employées pour secouer le joug tyrannique, qui n'oblige personne en conscience, car la loi est pour l'homme et non l'homme pour la loi, comme le dit un vieil adage.

" Maintenant, comme citoyen loyal j'ai payé de bon cœur mes taxes de comtés et de cité, aussitôt que le compte m'en a été présenté, et je serai toujours prêt à payer ma part raisonnable des impôts pour le bien commun de la ville et du comté. Mais comme je vis dans un pays libre et que je méprise l'idée d'être un esclave, sujet aux lois arbitraires et tyranniques faites par des hommes à vues étroites et ignorant volontairement nos droits sacrés de citoyens loyaux, j'ai refusé de payer cette odieuse et injuste taxe d'école, et, sous les circonstances présentes, je ne me soumettrai jamais à une imposition aussi outrageante; qui n'est rien moins qu'une extorsion injuste, un vol ouvert, une persécution tyrannique.

" Nos amis protestants peuvent dire ce qu'il leur plaira, mais quand j'ai consacré une grande partie de mon temps et sacrifié tout mon salaire pour le support de nos écoles

fréquentées par plus de deux mille de nos enfants, je pense que j'ai fait ma part pour l'éducation de la jeunesse de cette ville, et je ne puis comprendre pourquoi je devrais être forcé par des lois pénales de payer, contre ma conscience, protégée par notre constitution, pour le système actuel d'éducation, que j'abhorre de tout mon cœur, et dont je ne puis recevoir aucun avantage. Alors l'autorité civile, administrée et protégée par le gouvernement, voulut mettre ses lois en vigueur contre moi, et comme je devais souffrir, pour l'amour de la conscience, je ne m'occupai pas si ce serait par le vol, l'incarcération ou la mort. Ils préférèrent me mettre en prison et je leur laissai jouir de leur plaisir. Maintenant encore, au nom de la population catholique de cette province, je demande, pour l'honneur, la paix et l'harmonie, que justice, et liberté de conscience nous soient rendus par les législateurs qui ont été placés à la tête de ce pays pour gouverner le peuple avec sagesse et équité; et alors, jouissant encore de nos droits frustrés, nous ne serons que trop heureux de leur pardonner et d'oublier leurs grandes erreurs, leurs fautes. *Ab uno disce omnes.*

" Votre fidèle etc.,

" JOSEPH MICHAUD, Ptre. "

Ce n'est pas là être trop exigeant. Les catholiques par la bouche du Révérend M. Michaud ne demandent pas de faveur, ils n'exigent que ce qui est juste et équitable, ils n'invocent que la liberté de pouvoir faire instruire leurs enfants dans leur croyance, sans être obligés de contribuer de leurs deniers au soutien d'écoles athées, puisque le nom de Dieu même est banni de ces écoles. Le fanatisme le plus abruti seul peut être assez malhonnête pour s'opposer à cette juste demande et se servir de sa force pour opprimer une population nombreuse, mais dont la langueur et la patience sont proverbiales. A la honte de notre propre patrie, il s'est trouvé dans la Confédération canadienne une province qui n'a pas rougi de marcher sur les traces des pays les plus impies de l'Europe et qui les a même dépassés. Foulant aux pieds la liberté de conscience que le protestantisme a si longtemps demandée, les législateurs New-Brunswickois manifestent envers le catholicisme une haine qui ferait envie aux peuplades païennes les plus intolérantes.

#### Naturaliste Canadien

La livraison du mois d'août du *Naturaliste Canadien* vient de nous arriver avec son cortège ordinaire d'appréciations erronées, de haines sourdes, de phrases sonores et d'idées creuses. C'est un bien terrible homme que le rédacteur de la susdite feuille! Toujours l'arme à la main, il combat à outrance la routine et pousse hardiment ses concitoyens dans la voie du progrès. Rien ne l'arrête; doué d'une activité et d'un courage jusqu'ici sans exemple dans notre pays arriéré, il ne compte jamais ses adversaires et ne se donne aucun repos qu'il n'ait obtenu la victoire.

Ardent champion de *tous les progrès*, toutes les questions lui sont familières; théologie, zoologie, botanique, minéralogie, géologie, agriculture, éducation, littérature, etc., il a tout étudié, tout approfondi et peut en remonter aux savants de tous les pays. *C'est un géant, sinon par la taille du moins par sa science immense.*

Mais, nous demandera-t-on, quel est donc le nom de cet homme prodigieux que notre apathie naturelle nous a empêché de connaître jusqu'à ce jour. Vite, dites-nous son nom, que nous lui élevions des statues et que sa mémoire reste à jamais gravé dans nos cœurs?

Cette question nous surprend; quoi, ne pas connaître le